



## Commune de Vérossaz

### ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE DU LUNDI 17 JUIN 2024

<b>Présidence</b>	:	Mme Muriel Favre (MF), présidente
<b>Conseil</b>	:	Mme Catherine Buchet Bulliard (CBB), vice-présidente Mme Fabienne Robert-Nicoud (FRN), conseillère, Mme Gabrielle Rey (GR), conseillère M. Florian Monnay (FLM), conseiller
<b>Secrétaire</b>	:	Mme Damaris Pirolet
<b>Caissière</b>	:	Mme Isabelle Clerc

Après avoir salué et souhaité la bienvenue aux citoyens présents, la Présidente déclare l'assemblée primaire municipale ouverte, celle-ci se déroulant à la suite de l'assemblée primaire bourgeoisiale. Elle précise qu'elle a été convoquée dans les délais légaux, soit 20 jours avant la date de la séance par affichage au pilier public.

Elle salue la présence de M. Julien Monod, représentant de la Fiduciaire Nofival SA.

La Présidente demande à Annick Planchamp et Samuel Fierz de fonctionner comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée par ces derniers, ainsi que par l'assemblée.

La liste des présences comprend 29 citoyennes et citoyens.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

#### 1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 décembre 2023

Le PV de l'assemblée primaire du 18 décembre 2023 est approuvé par vote à main levée, sans avis contraire ni abstention. La Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction.

#### 2. Comptes 2023 – présentation – rapport de l'organe de contrôle - approbation

La Présidente commente les comptes 2023.

Elle informe l'assemblée que pour une question de fluidité, toutes les questions et remarques relatives aux comptes seront volontiers entendues en fin de présentation avant l'approbation des comptes. Elle invite les personnes qui prendront la parole, assemblée et conseil, à se lever pour plus de compréhension.

##### Quelques chiffres :

Recettes de fonctionnement	:	CHF	3'741'661.54
Charges de fonctionnement	:	CHF	3'701'481.83
Marge d'autofinancement avant amortissement comptable	:	CHF	556'654.80 (84.2 %)
Attribution réserve budgétaire	:	CHF	300'000.00
Bénéfice de l'exercice	:	CHF	40'179.71
Investissements nets	:	CHF	660'778.57
Insuffisance de financement	:	CHF	104'124.07
Dette par habitant	:	CHF	254.00

Capital propre au 31.12.2023 – CHF 4'885'987.- (CHF 4'712'190.- au 31.12.2022)

La Présidente rappelle que l'eau potable, les eaux usées et la gestion des déchets sont trois postes qui doivent être autofinancés.

Concernant l'eau, le règlement sur l'eau potable est actuellement en cours de révision et sera présenté en fin d'année. Le règlement du PGEE (plan général de l'évacuation des eaux) est également en cours de révision.

En ce qui concerne les déchets, la Président rappelle que l'assemblée primaire a accepté l'augmentation de la taxe déchets à la fin de l'année prochaine. Le déficit de ce poste devrait donc être en diminution à fin 2025.

#### **Entretien du réseau d'eau et installations des eaux usées :**

Un montant de CHF 49'900.- avait été mis au budget. A fin 2023, ce compte s'élève à CHF 107'218.35, soit une augmentation de CHF 57'318.35. L'ordonnance sur la gestion financière des communes stipule que l'assemblée primaire doit être informée de tout dépassement de plus de 10% ou de plus de CHF 50'000.-, ce qui est le cas en l'espèce. Il est donc de la compétence de l'assemblée primaire d'accepter ce dépassement extraordinaire.

Ce dépassement est principalement dû à des honoraires du bureau RWB qui est un bureau d'ingénieurs qui a suivi tous les travaux en lien avec l'eau. Ce bureau est actuellement en train de faire une analyse détaillée sur les comptes de l'eau claire et les eaux usées pour pouvoir transmettre au prochain conseil une situation financière afin qu'il puisse avoir tous les éléments en main pour définir les priorités d'investissement pour les années à venir.

Notre fontainier, Claude Mottola a augmenté ses tarifs, qui n'avaient jamais été augmentés jusqu'à ce jour, ce qui a également une incidence sur ce dépassement de budget, d'autant que beaucoup de travaux ont été nécessaires cette année.

Plusieurs travaux en lien avec le réservoir et la conduite font également partie de ce compte.

Ce point sera approuvé au moment de la validation des comptes.

#### **Finances et impôts :**

CHF 82'000.- de charges ont été budgétés, les charges effectives 2023 s'élèvent à CHF 377'557.90.

CHF 300'000.- ont été attribués à la réserve budgétaire. Ces CHF 300'000.- ont été ajoutés aux CHF 400'000.- de l'année dernière pour un total de CHF 700'000.-. Ce montant sera utilisé pour l'assainissement du règlement sur l'eau potable pour réduire la part de déficit et ainsi augmenter les taxes de manière progressive.

Aucune question n'est posée au sujet des comptes.

#### **Rapport de la fiduciaire :**

M. Julien Monod fait part du rapport de la fiduciaire Nofival. Selon ce rapport, l'endettement de la commune de Vérossaz est considéré comme faible et celle-ci est en mesure de faire face à ses engagements.

#### **Approbation des comptes**

L'assemblée approuve les comptes 2023 par vote à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

La Présidente remercie Mireille Morisod pour son engagement au sein de l'administration et notamment dans le cadre du bouclage de ces comptes. Elle remercie et présente aussi Isabelle Clerc, nouvelle caissière communale, qui a terminé le bouclage des comptes.

### **3. Informations 1<sup>er</sup> semestre 2024**

#### **Administration générale**

La Présidente félicite la population pour son taux de participation aux dernières votations qui s'élève à près de 62%.

Le changement du système proportionnel au système majoritaire a été approuvé à 93.8 % et la poursuite du projet de fusion à 82.7%.

Le délai pour le dépôt des listes pour le conseil communal est fixé au 26 août à 12h. Les élections quant à elles auront lieu le 13 octobre. Si une seule liste de 5 noms est déposée, l'élection sera tacite.

Concernant la fusion, St-Maurice et Vérossaz ont accepté à 75.7%, respectivement 82.7%, la poursuite du projet, contrairement à Massongex qui l'a refusé à 60.7 %. Il appartiendra au prochain conseil l'année prochaine de décider de la suite à donner à ce projet.

La parole est donnée à Fabienne Robert-Nicoud.

### **Sécurité publique**

Un premier cours 1<sup>er</sup> secours BLS AED a déjà eu lieu cette année. Une nouvelle session aura lieu au mois de novembre.

Plusieurs contrôles ont été faits en collaboration avec la police (vitesses, véhicules sans plaques, ayant-droit).

Suite à la demande de citoyens, la commune a sollicité le canton afin de réfléchir à un abaissement de la vitesse à la route de la Doey (zone 50km/h entre Vésenaud et la Route des Giettes). Le canton a donc établi des contrôles de vitesse sur ce tronçon (devant le four banal). Selon ces relevés, 85% des véhicules roulent à 39km/h. Compte tenu de ces résultats, le canton estime qu'il n'est pas justifié de baisser la limitation de vitesse. La commune a demandé que des contrôles radars soient effectués sur ce tronçon et sur la Route des Giettes jusqu'en automne.

### **Travaux publics**

Des contrats ont été signés avec différentes entreprises concernant l'entretien des routes et ses abords :

- Fauchage : Contrat de 5 ans avec l'entreprise Jacquemoud Services à Evionnaz
- Curage des grilles : Contrat de 3 ans avec l'entreprise Kúpfer à Bex
- Balayeuse : Contrat de 3 ans avec l'entreprise Kúpfer à Bex

### **Eclairage public**

Un abaissement dynamique a été mis en place sur les routes communales. Les dispositifs ont été installés sur les lampadaires des routes cantonales mais le canton refuse pour l'instant l'abaissement dynamique

### **Routes forestières**

Suite aux nombreuses intempéries survenues en automne dernier, de gros travaux ont dû être entrepris au Fahy, à la Biôle et à la Satchia. Toutefois, malheureusement parfois ces travaux sont limités aux montants des subventions versées par le canton. La route de la Satchia est toujours fermée car la route s'affaisse. Ce point a été soumis au canton comme point d'urgence.

L'ingénieur forestier Joël Bochatay a été mandaté pour suivre ces dossiers qui sont souvent très liés aux torrents.

Un élagage de retard a été entrepris cette année sur Coloyé, Malatray, les Pésaires et le Fahy. Le canton n'a pas pu allouer les subventions nécessaires pour le goudronnage de la route des Pésaires cette année. Au vu des nombreuses intempéries qui ont touché le canton ces derniers mois, d'autres travaux sont prioritaires.

Fabienne Robert-Nicoud remercie ses commissions travaux publics et sécurité publique. Elle salue le travail et l'investissement de ses commissaires.

La parole est donnée à Gabrielle Rey.

### **Enseignement et formation**

Pour la salle de gymnastique, suite au constat de la société Alder & Eisenhut et pour des questions de sécurité, les paniers de basket et les anneaux ont été changés et les recks ont été démontés.

## **SLCT**

Gabrielle Rey informe l'assemblée que des tombes cinéraires seront installées au cimetière dès le mois de juillet. Celles-ci permettent d'y déposer une à deux urnes cinéraires avec une pierre tombale plus personnalisable que le columbarium.

La parole est donnée à Catherine Buchet Bulliard qui remercie les membres de ses commissions qui la soutiennent continuellement. Elle nomme les membres sans qui elle ne pourrait pas avancer.

## **Services industriels**

Catherine Buchet Bulliard rejoint ce qu'a présenté Fabienne Robert Nicoud au sujet des intempéries. En ce qui concerne les torrents, c'est le bureau FX Marquis qui supervise les travaux. Pour le moment l'essentiel des travaux s'est concentré aux Jeurs et à Coloyé en raison de poches d'eau qui se sont créées et qui risquent de causer beaucoup de dégâts. Ces travaux consistent à réparer et sécuriser les secteurs concernés.

Suite aux intempéries, le torrent de la Rogneuse au niveau du garage Coutaz sort de son lit, la commission travaille actuellement avec le canton pour effectuer les travaux nécessaires.

Les travaux sur la conduite de Chalabagne devraient avoir lieu cet automne.

Les fontaines de la Doey et Véseaux ont été refaites l'eau sera remise prochainement. La conduite des Haussex, qui alimente la fontaine, a également été réparée.

Catherine Buchet Bulliard rappelle que la commune doit être autofinancée en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'évacuation, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Le règlement sur l'eau potable est en train d'être modifié. Celui-ci sera présenté à la population lors d'une assemblée extraordinaire cet automne. Le plan général d'évacuation des eaux est également en cours de révision mais le règlement qui en découle ne sera pas terminé avant 2025.

La commission travaille actuellement sur un plan de transmission des informations pour le prochain conseil.

## **Traitement des déchets :**

La fréquentation des déchetteries de Mabilien et Massongex fait l'objet d'une analyse. Celle-ci sera discutée en fin d'année avec Massongex pour faire le point sur cette première année de collaboration.

Catherine Buchet Bulliard rappelle que les anciennes tablettes et les anciens smartphones peuvent être déposés dans une boîte spécifique à Mabilien. Ces appareils seront, dans la mesure du possible, reconditionnés et reproposés sur le marché.

En ce qui concerne la benne à papier, les frais de transport et incinération s'élevaient à CHF 14'000.- en 2022 (soit avant l'installation de la benne compactrice) contre CHF 3'000.- en 2023.

Malheureusement, les incivilités à l'Eco Point perdurent. Celles-ci sont documentées et amendées dans la mesure du possible.

Catherine Buchet Bulliard profite de relever la différence entre le PET et le flaconnage (plastique type bouteilles de shampoing) et rappelle que le flaconnage n'a pas sa place dans les containers à PET.

Elle rappelle encore que des incendies ont été constatés dans la benne à gazon et invite la population à être vigilante, notamment avec les cendres de cheminées, barbecues, etc.

Elle profite de cette séance pour remercier les membres de ses commissions pour le travail assidu et leur soutien. Elle remercie spécialement Elisabeth Fierz pour la qualité de ses PV qui permettront à la future commission d'avoir un bon historique.

La parole est donnée à Florian Monnay.

### **Constructions et aménagement du territoire**

Les dossiers de construction représentent toujours une grande part de ce dicastère. Il y a eu moins d'autorisations de construire délivrées sur ce semestre, mais toujours beaucoup de dossiers actifs.

Le 27 mai dernier a eu lieu une séance de présentation sur l'avant-projet de modification du PAZ (plan d'affectation des zones). L'information publique est publiée au bulletin officiel et au pilier public jusqu'au 20 juin prochain.

Le règlement des constructions est également en train d'être modifié. Il est actuellement en phase de relecture finale. Celui-ci devrait être transmis au canton fin juillet pour validation puis retourné à la Commune pour d'éventuelles modifications. Le règlement devrait ainsi pouvoir être présenté à l'assemblée primaire pour approbation d'ici la fin de l'année.

## **4. Divers**

La Présidente passe la parole à l'assemblée.

Une remarque est faite au sujet du chemin de la Poya qui se détériore rapidement. Le chemin a déjà été refait deux fois, mais il s'agit d'un chemin historique qui nécessite une mise en œuvre complexe et l'avis d'un ingénieur. Des contacts ont été pris et la commune est en attente des devis.

Est-il prévu dans le nouveau règlement un encouragement à des moyens plus écologiques (bois, solaire, PAC, etc.) type subventions ? Des procédures simplifiées sont et seront proposées pour certaines installations. En ce qui concerne les subventions, celles-ci sont indépendantes du règlement des constructions, mais pourraient être revues à l'avenir.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève l'assemblée à 20h30.

### **POUR L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE**

La Présidente

La Secrétaire

Muriel Favre

Damaris Pirolet

**Ce procès-verbal doit être validé par l'Assemblée primaire**